



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 22 MARS 2019**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 25-20190322

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (SPAC) - VOTE
DU BUDGET PRIMITIF 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux du mois de mars à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 15 mars 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*) ainsi que de celle de Monsieur Patrick LEBRETON (*de l'affaire n° 11-20190322 à l'affaire n° 15-20190322*).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 35
Absents représentés : 07
Absents : 06

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSETY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 35-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Rose Andrée MUSSARD, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Jacqueline FRUTEAU-BOYER (*représentée par Bernard PAYET*), José PAYET (*représenté par Albert GASTRIN*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

- Commune de Saint-Joseph -

Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Axel VIENNE*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Rose Andrée MUSSARD*).

Priscilla PAYET (*représentée par Alin GUEZELLO*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS, Marie France RIVIERE.

- Commune de Saint-Joseph -

Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 36-20190322 à l'affaire n° 49-20190322*), Harry-Claude MOREL, Raymonde VIENNE.

Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 25-20190322**BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
(SPAC) - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Le Président rappelle que l'extension des réseaux d'assainissement représente un des enjeux majeurs dans les années à venir pour la CASUD. En effet, après les investissements consentis dans les infrastructures de traitement des eaux usées, il convient de poursuivre les efforts pour étendre les réseaux et faciliter les raccordements des habitations. Ces efforts sont nécessaires, d'une part, d'un point de vue environnemental pour améliorer la gestion des eaux résiduaires urbaines, et d'autre part, pour augmenter les recettes du budget annexe du SPAC et permettre ainsi le financement d'autres travaux d'extension des réseaux, et ainsi créer une dynamique favorable.

Le Président rappelle également que le service public de l'assainissement collectif fait partie intégrante de la démarche de contrat de progrès dans le but d'obtenir des financements complémentaires.

Le Président rappelle enfin que le vote du compte administratif 2018 a été approuvé avant le vote du budget primitif 2019. En conséquence, le résultat de l'exercice 2018 est reporté dans le budget primitif 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A1
EXPLOITATION		EXPLOITATION		
		Dépenses	Recettes	
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 812 000 00	2 091 497 89	
+		+		
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT			
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		720 502 11	
=		=		
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (RAR + Résultat + Crédits votés)		2 812 000 00	2 812 000 00	
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT		
		Dépenses	Recettes	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	7 373 808 56	8 070 145 50	
+		+		
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	721 000 13	50 854 50	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	26 191 31		
=		=		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RAR + Résultat + Crédits votés)		8 121 000 00	8 121 000 00	
TOTAL				
TOTAL DU BUDGET		10 933 000 00	10 933 000 00	

Toutes sections confondues, le budget primitif 2019 du service annexe d'assainissement collectif, est proposé au vote de l'assemblée, avec reprise de résultat de clôture 2018, pour un montant global de 10 933 000 €, dont 2 812 000 € en exploitation, et 8 121 000 € en investissement.

Le détail par section est donné dans la suite de l'exposé aux membres du conseil communautaire.

I. LA SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 2 812 000 €, tel que détaillé dans les tableaux suivants.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II				
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES		A2				
DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	155 800.00		120 000.00	120 000.00	120 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	250 000.00		250 000.00	250 000.00	250 000.00
Total des dépenses de gestion des services		405 800.00		370 000.00	370 000.00	370 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	537 000.00		520 000.00	520 000.00	520 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 000.00		100 000.00	100 000.00	100 000.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 042 800.00		990 000.00	990 000.00	990 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	900 000.00		1 627 000.00	1 627 000.00	1 627 000.00
042	OPE D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	194 200.00		195 000.00	195 000.00	195 000.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 094 200.00		1 822 000.00	1 822 000.00	1 822 000.00
TOTAL		2 137 000.00		2 812 000.00	2 812 000.00	2 812 000.00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
=						
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION						2 812 000.00

Les principales dépenses de fonctionnement du budget annexe du SPAC sont composées :

- . des charges à caractère général (chapitre 011), dont principalement :
 - frais d'entretien des réseaux d'assainissement,
 - diverses charges refacturées par le budget principal pour le fonctionnement du service.
- . des charges de personnel refacturées par le budget principal, dont le montant est constant par rapport à 2018,
- . des charges d'intérêts de la dette : 520 000 €, selon les échéanciers de remboursement,
- . des charges exceptionnelles : 100 000 € pour le règlement d'éventuels contentieux ou pénalités.

Les principales recettes de fonctionnement du budget annexe du SPAC sont composées de ressources propres du service d'assainissement. Ces ressources proviennent principalement de la surtaxe assainissement, et plus marginalement de la taxe de raccordement prélevée lors de l'octroi de permis de construire. Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 1 799 498 € ; elles sont en augmentation de 243 000 € par rapport à 2018 pour tenir compte de l'effet de l'extension des réseaux :

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDIS	1 845 000,00		1 799 497,89	1 799 497,89	1 799 497,89
Total des recettes de gestion des services		1 845 000,00		1 799 497,89	1 799 497,89	1 799 497,89
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Total des recettes réelles d'exploitation		1 845 000,00		1 799 497,89	1 799 497,89	1 799 497,89
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	292 000,00		292 000,00	292 000,00	292 000,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		292 000,00		292 000,00	292 000,00	292 000,00
TOTAL		2 137 000,00		2 091 497,89	2 091 497,89	2 091 497,89
						+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						720 502,11
						=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION						2 812 000,00
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						1 530 000,00

Des écritures d'ordre, liées aux amortissements des équipements figurent en dépenses et en recettes de la section d'exploitation pour un montant de 292 000 € en dépenses et de 195 000 € en recettes.

Le résultat de fonctionnement 2018 (720 502,11 €) est reporté en recettes de la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement dégage ainsi un excédent permettant de financer la section d'investissement à hauteur de 1 530 000 €.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 8 121 000 €, tel que détaillé dans les tableaux suivants, présentés par chapitre :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4429.69	200 000.00	200 000.00	204 429.69
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	125 000.00	97 702.42	866 808.56	866 808.56	964 510.98
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 505 802.01	618 868.02	5 360 000.00	5 360 000.00	5 978 868.02
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	6 630 802.01	721 000.13	6 426 808.56	6 426 808.56	7 147 808.69
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	838 000.00		635 000.00	635 000.00	635 000.00
	Total des dépenses financières	838 000.00		635 000.00	635 000.00	635 000.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 468 802.01	721 000.13	7 061 808.56	7 061 808.56	7 782 808.69
040	OPER D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	292 000.00		292 000.00	292 000.00	292 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	51 000.00		20 000.00	20 000.00	20 000.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	343 000.00		312 000.00	312 000.00	312 000.00
	TOTAL	7 811 802.01	721 000.13	7 373 808.56	7 373 808.56	8 094 808.69
	D001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					26 191.31
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)					8 121 000.00

Les principaux projets ainsi que leur montant de dépenses prévisionnelles figurent ci-dessous :

- . Participation aux investissements de la STEP de Saint Pierre (0,9 M€),
- . Travaux d'extension des réseaux de traitement des eaux usées de Saint Joseph (1,1 M€ en 2019),
- . Travaux d'extension des réseaux de traitement des eaux usées du Tampon (1,2 M€),
- . Travaux de réhabilitation du réseau de l'Entre Deux (0,5 M€),
- . Réseaux des eaux usées de la Pente Orange / Potabilisation des Songes (1 M€),
- . Participation Rose des Bois (0,5 M€),
- . D'autres travaux sur les réseaux de collecte des eaux usées (1,1 M€).

Les autres dépenses réelles d'investissement correspondent au remboursement du capital des emprunts pour un montant de 635 000 €, l'encours étant de 15,1 M€ au 31 décembre 2018.

Le résultat d'investissement reporté de 2018 est une dépense de 26 k€.

Les dépenses d'investissement seront financées par les recettes suivantes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	331 289 57	50 854 50	1 910 000 00	1 910 000 00	1 960 854 50
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	4 200 000 00		3 290 000 00	3 290 000 00	3 290 000 00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
Total des recettes d'équipement		4 531 289 57	50 854 50	5 200 000 00	5 200 000 00	5 250 854 50
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 000 000 00		1 028 145 50	1 028 145 50	1 028 145 50
106	Reserves	722 130 83				
Total des recettes financières		1 722 130 83		1 028 145 50	1 028 145 50	1 028 145 50
4582	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		6 253 420 40	50 854 50	6 228 145 50	6 228 145 50	6 279 000 00
021	Virement de la section d'exploitation	900 000 00		1 627 000 00	1 627 000 00	1 627 000 00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	194 200 00		195 000 00	195 000 00	195 000 00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	51 000 00		20 000 00	20 000 00	20 000 00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 145 200 00		1 842 000 00	1 842 000 00	1 842 000 00
TOTAL		7 398 620 40	50 854 50	8 070 145 50	8 070 145 50	8 121 000 00
						+
R.001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						8 121 000 00
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					1 530 000 00	

- des subventions d'équipement pour 1 910 000 € ;
- les recettes du FCTVA pour 1 028 000 € ;
- de nouveaux emprunts pour 3 290 000 € ;
- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement représente une recette d'investissement d'un montant de 1 530 000 €.

Des mouvements d'ordre figurent en dépenses pour 292 000 €, et en recettes pour 195 000 € (chapitre 040 et 041).

Les restes à réaliser de l'exercice 2018 (dépenses ou recettes ayant fait l'objet d'un engagement juridique) s'élèvent à 721 000 € en dépenses et 50 855 € en recettes.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le budget annexe 2019 du Service Public de l'Assainissement Collectif, voté chapitre par chapitre,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY),

- **décide d'approuver le budget annexe 2019 du Service Public de l'Assainissement Collectif, voté chapitre par chapitre,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 02

Contre : 00

Pour : 40

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD,**



André THIEN AH KOON

